



SEPTIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Choix des instruments devant faire l'objet
en 2005 et 2006 de rapports au titre
de l'article 19 de la Constitution**

1. La commission est appelée à faire des propositions au Conseil d'administration au sujet du choix des conventions et recommandations sur lesquelles les gouvernements pourront être invités à présenter en 2005 et en 2006 les rapports prévus par l'article 19, paragraphes 5 e), 6 d) et 7 b), de la Constitution. Aux termes de ces dispositions, tous les Etats Membres devront faire rapport, «à des périodes appropriées, selon ce que décidera le Conseil d'administration», sur les conventions non ratifiées et les recommandations; les rapports porteront en particulier sur l'état de la législation et sur la pratique concernant la question qui fait l'objet de ces instruments et devront préciser dans quelle mesure l'on a donné suite ou l'on se propose de donner suite à ces instruments.
2. Ces rapports, ainsi que ceux fournis par ailleurs au titre des articles 22 et 35 de la Constitution, par les Etats parties aux conventions concernées, permettent à la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations d'établir des études d'ensemble sur l'effet donné aux instruments considérés. Les études d'ensemble (rapport III (partie 1B)) sont examinées par la Commission de l'application des normes dans le cadre de sa discussion générale.
3. Certains critères ont été établis en 1951 quant à la demande de ces rapports. Le Conseil a décidé en particulier que ceux-ci devaient être autant que possible groupés par sujet donné, présentant un intérêt actuel. Il avait été considéré par ailleurs qu'ils ne devraient pas être demandés en trop grand nombre afin de ne pas alourdir la charge de travail des administrations nationales et de la commission d'experts¹.
4. Les études d'ensemble sont reconnues comme de véritables instruments de référence pour apprécier l'état des législations et des pratiques nationales dans une matière donnée, et pour appréhender les obstacles à la mise en œuvre des instruments de l'Organisation et identifier les perspectives de ratification des conventions. Les études d'ensemble peuvent ainsi contribuer à la fois à la promotion et à l'évaluation des instruments.

¹ *Procès-verbaux de la 114^e session du Conseil d'administration* (mars 1951), rapport de la Commission pour l'application des conventions et recommandations.

5. Dans le cadre de son examen de la pertinence des normes, le Groupe de travail sur la politique de révision des normes a demandé la réalisation de quatre études d'ensemble. Les trois premières ont déjà été réalisées et la dernière sera préparée à partir des rapports demandés en 2004. Elle portera sur la durée du travail, convention (n° 1) sur la durée du travail (industrie), 1919, et convention (n° 30) sur la durée du travail (commerce et bureaux), 1930.
6. L'un des résultats essentiels des travaux du groupe de travail est l'identification des conventions et recommandations à jour, qui sont à promouvoir en priorité (voir liste en annexe). Parmi celles-ci, les quatre conventions dites prioritaires, portant sur les consultations tripartites, la politique de l'emploi et l'inspection du travail, sont considérées aujourd'hui comme méritant des efforts particuliers aux fins de leur promotion. La convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976, a fait l'objet d'une étude d'ensemble en 2000 et la convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964, fait l'objet de l'étude d'ensemble qui sera présentée par la commission d'experts cette année et examinée par la Conférence en juin prochain.
7. La convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947, et la convention (n° 129) sur l'inspection du travail (agriculture), 1969, ainsi que les recommandations qui leur sont liées ont donné lieu à une étude d'ensemble en 1985. Depuis ces vingt dernières années, les mutations socio-économiques ont eu divers effets sur la structure et le fonctionnement des systèmes d'inspection du travail. Compte tenu de son intérêt en tant qu'outil de référence dans la mise en place de tels systèmes en conformité avec les instruments concernés, une actualisation de cette étude – qui inclurait le Protocole de 1995 relatif à la convention sur l'inspection du travail, 1947, adopté depuis et qui étend l'application de la convention n° 81 au secteur des services non commerciaux – serait des plus utiles. S'agissant notamment de la convention n° 129 (41 ratifications), l'étude devrait comprendre également une analyse des obstacles à sa ratification et porter à l'attention des mandants l'importance de cet instrument pour les personnes occupées dans le secteur agricole, qui représentent dans de nombreux pays une part importante de la population active.
8. Parmi les autres sujets pouvant être retenus sur la base de la liste annexée, on peut mentionner la question des conditions d'emploi et de travail du personnel infirmier, qui reste d'une grande actualité: une étude d'ensemble sur la convention n° 149 – 37 ratifications – et la recommandation (n° 157) sur le personnel infirmier, 1977, pourrait compléter utilement les travaux déjà entrepris par le Bureau à cet égard². Il s'agirait en l'occurrence de la première étude d'ensemble sur le sujet.
9. Un troisième sujet important est celui du temps de travail. Celui-ci fait l'objet en ce moment de travaux de recherche actifs de la part du Bureau³. L'étude d'ensemble qui sera présentée en 2004 sur la convention n° 1 et la convention n° 30 en couvrira certains aspects. Dans le contexte actuel de diversification des aménagements du temps de travail, elle pourrait être complétée par une étude d'ensemble sur la question du travail à temps partiel (convention (n° 175) sur le travail à temps partiel, 1994 – dix ratifications –, et recommandation (n° 182) sur le travail à temps partiel, 1994), qui pourrait être d'un grand

² Une réunion sur le dialogue social dans les services de santé a eu lieu en octobre 2002 et une série d'études a été réalisée sur la violence et le stress dans les professions concernées, en collaboration avec l'OMS, le Conseil international des infirmières et l'Internationale des services publics. SECTOR a par ailleurs lancé une étude sur la convention n° 149. Un séminaire portant sur la promotion de cette convention a également été tenu à Sri Lanka, en novembre 2002.

³ Voir document GB.288/2/2.

intérêt aussi bien pour les mandants de l'Organisation que pour le public concerné en général. Ces instruments, non plus, n'ont jamais fait l'objet d'une étude d'ensemble.

10. La commission pourrait choisir entre deux options: elle pourrait souhaiter sélectionner l'un des trois sujets susmentionnés pour 2005 et un autre pour 2006, ou bien n'en sélectionner qu'un seul des trois pour 2005, en considérant qu'il est trop tôt pour se prononcer pour 2006.

11. *Au vu de ce qui précède ainsi que des informations figurant en annexe et compte tenu des échanges de vue auxquels elle procèdera, la commission voudra sans doute recommander au Conseil d'administration d'inviter les gouvernements à présenter des rapports au titre de l'article 19 de la Constitution sur les instruments suivants:*

a) pour 2005: la convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947, le Protocole de 1995 relatif à la convention sur l'inspection du travail, 1947, la recommandation (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947, la recommandation (n° 82) sur l'inspection du travail (mines et transport), 1947, la convention (n° 129) sur l'inspection du travail (agriculture), 1969, et la recommandation (n° 133) sur l'inspection du travail (agriculture), 1969;

ou

la convention (n° 149) sur le personnel infirmier, 1977, et la recommandation (n° 157) sur le personnel infirmier, 1977;

ou

la convention (n° 175) sur le travail à temps partiel, 1994, et la recommandation (n° 182) sur le travail à temps partiel, 1994;

b) pour 2006: l'un des sujets qui n'aura pas été choisi pour 2005;

ou

remettre au mois de novembre 2004, l'examen de la question des sujets sur lesquels des rapports pourraient être demandés en 2006.

Genève, le 6 octobre 2003.

Point appelant une décision: paragraphe 11.

Annexe

Liste des instruments à jour *

Titre de l'instrument	Ratifications	Année étude d'ensemble **
<i>Liberté syndicale, négociation collective et relations professionnelles</i>		
Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948	142	1994
Convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949	153	1994
Recommandation (n° 91) sur les conventions collectives, 1951	n.a.	1959
Recommandation (n° 113) sur la consultation aux échelons industriel et national, 1960	n.a.	1976
Convention (n° 135) concernant les représentants des travailleurs, 1971	74	–
Recommandation (n° 143) concernant les représentants des travailleurs, 1971	n.a.	–
Convention (n° 141) sur les organisations de travailleurs ruraux, 1975	38	1983
Recommandation (n° 149) sur les organisations de travailleurs ruraux, 1975	n.a.	1983
Convention (n° 151) sur les relations de travail dans la fonction publique, 1978	41	–
Recommandation (n° 159) sur les relations de travail dans la fonction publique, 1978	n.a.	–
Convention (n° 154) sur la négociation collective, 1981	34	–
Recommandation (n° 163) sur la négociation collective, 1981	n.a.	–
<i>Travail forcé</i>		
Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930	162	1979
Recommandation (n° 35) sur la contrainte indirecte au travail, 1930	n.a.	1962
Convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957	158	1979
<i>Egalité de chances et de traitement</i>		
Convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951	161	1986
Recommandation (n° 90) sur l'égalité de rémunération, 1951	n.a.	1986
Convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958	159	1996 (étude spéciale)
Recommandation (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958	n.a.	1988
<i>Travailleurs ayant des responsabilités familiales</i>		
Convention (n° 156) sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales, 1981	34	1993
Recommandation (n° 165) sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales, 1981	n.a.	1993
<i>Élimination du travail des enfants et protection des enfants et des adolescents</i>		
Convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973	130	1981
Recommandation (n° 146) sur l'âge minimum, 1973	n.a.	1981
Convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999	144	–
Recommandation (n° 190) sur les pires formes de travail des enfants, 1999	n.a.	–
Convention (n° 77) sur l'examen médical des adolescents (industrie), 1946	43	1960
Convention (n° 78) sur l'examen médical des adolescents (travaux non industriels), 1946	39	1955
Recommandation (n° 79) sur l'examen médical des enfants et des adolescents, 1946	41	1955

Titre de l'instrument	Ratifications	Année étude d'ensemble **
Convention (n° 124) sur l'examen médical des adolescents (travaux souterrains), 1965	n.a.	–
Recommandation (n° 125) sur les conditions d'emploi des adolescents (travaux souterrains), 1965	n.a.	–
<i>Consultations tripartites</i>		
Convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976	110	2000
Recommandation (n° 152) sur les consultations tripartites relatives aux activités de l'Organisation internationale du Travail, 1976	n.a.	2000
<i>Inspection du travail</i>		
Convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947	129	1985
Recommandation (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947	n.a.	1985
Protocole de 1995 relatif à la convention sur l'inspection du travail, 1947	10	–
Recommandation (n° 82) sur l'inspection du travail (mines et transports), 1947	n.a.	1985
Convention (n° 129) sur l'inspection du travail (agriculture), 1969	41	1985
Recommandation (n° 133) sur l'inspection du travail (agriculture), 1969	n.a.	1985
<i>Administration du travail</i>		
Convention (n° 150) sur l'administration du travail, 1978	57	1997
Recommandation (n° 158) sur l'administration du travail, 1978	n.a.	1997
Convention (n° 160) sur les statistiques du travail, 1985	45	–
Recommandation (n° 170) sur les statistiques du travail, 1985	n.a.	–
<i>Politique et promotion de l'emploi</i>		
Convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964	94	2004
Recommandation (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964	n.a.	1972
Recommandation (n° 169) concernant la politique de l'emploi (dispositions complémentaires), 1984	n.a.	2004
Recommandation (n° 99) sur l'adaptation et la réadaptation professionnelles des invalides, 1955	n.a.	–
Convention (n° 159) sur la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées, 1983	75	1998
Recommandation (n° 168) sur la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées, 1983	n.a.	1998
Convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées, 1997	13	–
Recommandation (n° 188) sur les agences d'emploi privées, 1997	n.a.	–
Recommandation (n° 189) sur la création d'emplois dans les petites et moyennes entreprises, 1998	n.a.	2004
Recommandation (n° 193) sur la promotion des coopératives, 2002	n.a.	–
<i>Orientation et formation professionnelles</i>		
Convention (n° 140) sur le congé-éducation payé, 1974	33	1991
Convention (n° 142) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975	62	2004

Titre de l'instrument	Ratifications	Année étude d'ensemble **
<i>Politique sociale</i>		
Recommandation (n° 115) sur le logement des travailleurs, 1961	n.a.	1970
<i>Salaires</i>		
Convention (n° 94) sur les clauses de travail (contrats publics), 1949	58	1954
Recommandation (n° 84) sur les clauses de travail (contrats publics), 1949	n.a.	1954
Convention (n° 95) sur la protection du salaire, 1949	94	2003
Recommandation (n° 85) sur la protection du salaire, 1949	n.a.	2003
Convention (n° 131) sur la fixation des salaires minima, 1970	45	1992
Recommandation (n° 135) sur la fixation des salaires minima, 1970	n.a.	1992
Convention (n° 173) sur la protection des créances des travailleurs en cas d'insolvabilité de leur employeur, 1992	15	-
Recommandation (n° 180) sur la protection des créances des travailleurs en cas d'insolvabilité de leur employeur, 1992	n.a.	-
<i>Temps de travail</i>		
Convention (n° 14) sur le repos hebdomadaire (industrie), 1921	117	1984
Convention (n° 106) sur le repos hebdomadaire (commerce et bureaux), 1957	62	1984
Recommandation (n° 103) sur le repos hebdomadaire (commerce et bureaux), 1957	n.a.	1984
Recommandation (n° 116) sur la réduction de la durée du travail, 1962	n.a.	1984
Convention (n° 171) sur le travail de nuit, 1990	8	-
Recommandation (n° 178) sur le travail de nuit, 1990	n.a.	-
Protocole de 1990 relatif à la convention sur le travail de nuit (femmes) (révisée), 1948	1	-
Convention (n° 175) sur le travail à temps partiel, 1994	10	-
Recommandation (n° 182) sur le travail à temps partiel, 1994	n.a.	-
<i>Sécurité et santé au travail</i>		
Convention (n° 115) sur la protection contre les radiations, 1960	47	-
Recommandation (n° 114) sur la protection contre les radiations, 1960	n.a.	-
Convention (n° 120) sur l'hygiène (commerce et bureaux), 1964	49	-
Recommandation (n° 120) sur l'hygiène (commerce et bureaux), 1964	n.a.	-
Convention (n° 139) sur le cancer professionnel, 1974	35	-
Recommandation (n° 147) sur le cancer professionnel, 1974	n.a.	-
Convention (n° 148) sur le milieu de travail (pollution de l'air, bruit et vibrations), 1977	41	1987
Recommandation (n° 156) sur le milieu de travail (pollution de l'air, bruit et vibrations), 1977	n.a.	1987
Convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981	40	-
Recommandation (n° 164) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981	n.a.	-
Protocole de 2002 relatif à la convention sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981	-	-
Convention (n° 161) sur les services de santé au travail, 1985	22	-
Recommandation (n° 171) sur les services de santé au travail, 1985	n.a.	-
Recommandation (n° 97) sur la protection de la santé des travailleurs, 1953	n.a.	1970
Recommandation (n° 102) sur les services sociaux, 1956	n.a.	1970

Titre de l'instrument	Ratifications	Année étude d'ensemble **
Convention (n° 162) sur l'amiante, 1986	27	–
Recommandation (n° 172) sur l'amiante, 1986	n.a.	–
Convention (n° 167) sur la sécurité et la santé dans la construction, 1988	17	–
Recommandation (n° 175) sur la sécurité et la santé dans la construction, 1988	n.a.	–
Convention (n° 170) sur les produits chimiques, 1990	11	–
Recommandation (n° 177) sur les produits chimiques, 1990	n.a.	–
Convention (n° 174) sur la prévention des accidents industriels majeurs, 1993	9	–
Recommandation (n° 181) sur la prévention des accidents industriels majeurs, 1993	n.a.	–
Convention (n° 176) sur la sécurité et la santé dans les mines, 1995	20	–
Recommandation (n° 183) sur la sécurité et la santé dans les mines, 1995	n.a.	–
Convention (n° 184) sur la sécurité et la santé dans l'agriculture, 2001	3	–
Recommandation (n° 192) sur la sécurité et la santé dans l'agriculture, 2001	n.a.	–
Recommandation (n° 194) sur la liste des maladies professionnelles, 2002	n.a.	–
<i>Sécurité sociale</i>		
Convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952	40	1989
Convention (n° 118) sur l'égalité de traitement (sécurité sociale), 1962	38	1977
Recommandation (n° 67) sur la garantie des moyens d'existence, 1944	n.a.	1950
Convention (n° 121) sur les prestations en cas d'accidents du travail et de maladies professionnelles, 1964	23	–
Recommandation (n° 121) sur les prestations en cas d'accidents du travail et de maladies professionnelles, 1964	n.a.	–
Convention (n° 128) concernant les prestations d'invalidité, de vieillesse et de survivants, 1967	16	1989
Recommandation (n° 131) concernant les prestations d'invalidité, de vieillesse et de survivants, 1967	n.a.	1989
Convention (n° 130) concernant les soins médicaux et les indemnités de maladie, 1969	14	–
Recommandation (n° 134) concernant les soins médicaux et les indemnités de maladie, 1969	n.a.	–
Convention (n° 157) sur la conservation des droits en matière de sécurité sociale, 1982	3	–
Recommandation (n° 167) sur la conservation des droits en matière de sécurité sociale, 1983	n.a.	–
Convention (n° 168) sur la promotion de l'emploi et la protection contre le chômage, 1988	6	–
Recommandation (n° 176) sur la promotion de l'emploi et la protection contre le chômage, 1988	n.a.	–
<i>Protection de la maternité</i>		
Convention (n° 183) sur la protection de la maternité, 2000	4	–
Recommandation (n° 191) sur la protection de la maternité, 2000	n.a.	–
<i>Gens de mer</i>		
Convention (n° 145) sur la continuité de l'emploi (gens de mer), 1976	17	–
Recommandation (n° 154) sur la continuité de l'emploi (gens de mer), 1976	n.a.	–
Convention (n° 146) sur les congés payés annuels (gens de mer), 1976	13	–

Titre de l'instrument	Ratifications	Année étude d'ensemble **
Convention (n° 147) sur la marine marchande (normes minima), 1976	44	1990
Recommandation (n° 155) sur la marine marchande (amélioration des normes), 1976	n.a.	1990
Protocole de 1996 relatif à la convention sur la marine marchande (normes minima), 1976	10	–
Recommandation (n° 153) sur la protection des jeunes marins, 1976	n.a.	–
Convention (n° 163) sur le bien-être des gens de mer, 1987	12	–
Recommandation (n° 173) sur le bien-être des gens de mer, 1987	n.a.	–
Convention (n° 164) sur la protection de la santé et les soins médicaux (gens de mer), 1987	11	–
Convention (n° 165) sur la sécurité sociale des gens de mer (révisée), 1987	2	–
Convention (n° 166) sur le rapatriement des marins (révisée), 1987	9	–
Recommandation (n° 174) sur le rapatriement des marins, 1987	n.a.	–
Convention (n° 178) sur l'inspection du travail (gens de mer), 1996	8	–
Recommandation (n° 185) sur l'inspection du travail (gens de mer), 1996	n.a.	–
Convention (n° 180) sur la durée du travail des gens de mer et les effectifs des navires, 1996	13	–
Recommandation (n° 187) sur les salaires et la durée du travail des gens de mer et les effectifs des navires, 1996	n.a.	–
Convention (n° 179) sur le recrutement et le placement des gens de mer, 1996	7	–
Recommandation (n° 186) sur le recrutement et le placement des gens de mer, 1996	n.a.	–
Convention (n° 185) sur les pièces d'identité des gens de mer, 2003	–	–
<i>Dockers</i>		
Convention (n° 152) sur la sécurité et l'hygiène dans les manutentions portuaires, 1979	20	–
Recommandation (n° 160) sur la sécurité et l'hygiène dans les manutentions portuaires, 1979	n.a.	–
<i>Peuples indigènes et tribaux</i>		
Convention (n° 169) relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989	17	–
Recommandation (n° 104) relative aux populations aborigènes et tribales, 1957	n.a.	–
<i>Catégories particulières de travailleurs</i>		
Convention (n° 110) sur les plantations, 1958	10	–
Recommandation (n° 110) sur les plantations, 1958	n.a.	–
Protocole de 1982 relatif à la convention sur les plantations, 1958	2	–
Recommandation (n° 132) relative aux fermiers et métayers, 1968	n.a.	–
Convention (n° 149) sur le personnel infirmier, 1977	37	–
Recommandation (n° 157) sur le personnel infirmier, 1977	n.a.	–
Convention (n° 172) sur les conditions de travail dans les hôtels et restaurants, 1991	13	–
Recommandation (n° 179) sur les conditions de travail dans les hôtels et restaurants, 1991	n.a.	–
Convention (n° 177) sur le travail à domicile, 1996	4	–
Recommandation (n° 184) sur le travail à domicile, 1996	n.a.	–
* Les conventions fondamentales sont indiquées en gras et les conventions prioritaires en italique.		
** La date mentionnée est celle de la discussion à la Conférence.		